



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous fournir toutes les informations utiles concernant l'EHPAD Rosa Gallica (Établissement Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes).

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'Action sociale et des familles, et à la loi 2002-2 du 2 janvier 2012 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Il a reçu l'avis favorable du Conseil de la Vie sociale en sa séance du 12 décembre 2013

L'ensemble de l'équipe est à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire.



SOMMAIRE

1 – L'établissement

- *Le statut juridique*
- *La capacité d'accueil*
- *Le public accueilli*
- *Les locaux*
- *L'équipement*
- *Les instances*
- *La sécurité*

2- Votre confort

- *La chambre*
- *Le téléphone*
- *Le linge*

3 – Votre bien être

- *Les services*
- *La restauration*
- *L'animation*
- *Le culte*
- *Les bénévoles.*
- *Les visites*
- *Les sorties*

4- Votre santé

- *L'équipe soignante*
- *Le suivi médical*
- *Les intervenants extérieurs*

5- La demande d'admission

- *La demande*
- *La commission d'admission*
- *Les tarifs*
- *La prise en charge financière des soins*

1 – L'établissement

L'EHPAD Rosa Gallica est situé dans l'enceinte du Centre Hospitalier Léon BINET, à deux kilomètres du centre ville de PROVINS.

L'accès en voiture s'effectue par la RD 219 (suivre la signalétique du centre hospitalier).

La desserte du site est assurée par autobus.

- *Le statut juridique*

L'EHPAD Rosa Gallica est un établissement public rattaché au Centre Hospitalier Léon BINET.

Ouvert en 1994, il entre aujourd'hui dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux, tels que définis dans la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Il est signataire d'une convention tripartite avec le Préfet de Seine et Marne et le Président du Conseil Général de Seine et Marne depuis le 29 décembre 2003

- *La capacité d'accueil*

L'EHPAD ROSA GALLICA est un établissement de 150 chambres individuelles.

Il est constitué de cinq unités de trente chambres chacune.

Certaines chambres communicantes permettent d'accueillir des couples.

- *Le public accueilli*

L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation).

L'EHPAD Rosa Gallica est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

- *Les locaux*

L'EHPAD Rosa Gallica, ouvert en 1994, bénéficie des locaux clairs et agréables, adaptés aux personnes âgées dépendantes ou se déplaçant en fauteuil roulant.

Le rez-de-chaussée comprend, l'accueil et les bureaux de l'encadrement, du médecin coordonnateur, des animatrices et des psychologues.

Il comprend également un grand salon, où se déroulent de nombreuses animations, mais également la bibliothèque, local de permanence de l'aumônerie, ainsi que le salon de coiffure.

L'hébergement est organisé en cinq unités de trente chambres chacune : Mimosas, Églantines, Iris, Nénuphars. L'unité Bleuets héberge des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés nécessitant la sécurisation des locaux.

Les unités sont conçues pour fonctionner de manière autonome autour d'un point central comprenant un salon, une salle à manger et un poste d'accueil.

- *L'équipement*

Afin de répondre aux divers degrés de dépendance des personnes, l'EHPAD Rosa Gallica est doté d'équipements spécifiques dont :

- Fauteuils de repos gériatriques,
- Lèves personnes
- Chaises de douche

- *Les instances*

L'EHPAD Rosa Gallica est régi par les instances du centre Hospitalier Léon BINET, mais dispose d'une instance spécifique, le Conseil de la Vie Sociale.

Instance consultative composée de représentants des résidents, des familles, du personnel et du Conseil de Surveillance du centre Hospitalier, le Conseil de la Vie Sociale se réunit au minimum trois fois par an.

Il donne son avis et fait des propositions sur toutes questions relatives au fonctionnement de l'EHPAD.

Les membres sont élus pour trois ans.

- *La sécurité*

L'EHPAD Rosa Gallica relève de la réglementation applicable aux établissements recevant du public de type J.

Il fait l'objet de visites régulières de la commission de sécurité.

La surveillance de l'établissement est assurée 24H/24.

2- Votre confort

- *La chambre*

L'EHPAD Rosa Gallica dispose uniquement de chambres individuelles de 21m².

Le mobilier de base de chaque chambre comporte :

- un lit médicalisé,
- un chevet,
- un bureau
- une chaise,
- un fauteuil de repos,
- une table adaptable si besoin,
- un téléphone

Chaque chambre comporte également une salle de bain individuelle comprenant :

- un lavabo,
- un WC,
- une douche adaptée aux personnes à mobilité réduite

Toutes les chambres sont équipées d'une prise téléphonique, d'une prise de télévision, et d'un système d'appel.

Le résident dispose de la possibilité de personnaliser son environnement, le jour de son arrivée, avec du mobilier et des objets personnels : commode, fauteuil, chevet, bibelots, télévision...

- *Le téléphone*

Le poste téléphonique est fourni par l'établissement.

Les résidents peuvent faire ouvrir une ligne téléphonique à n'importe quel moment par l'intermédiaire de la secrétaire moyennant un chèque de 30 €. Ce paiement permet au résident de donner et recevoir des communications.

Au delà de 30 € de consommation mensuelle, l'hôpital facture les communications au résident.

- *Le linge*

Le linge d'hôtellerie (draps, alèzes, taies, couvertures, serviettes de toilettes, gants) est fourni et entretenu par l'EHPAD.

L'entretien du linge de l'EHPAD Rosa Gallica, et du linge personnel des résidents est entretenu par la Blanchisserie Inter-Hospitalière de Meaux, à l'exception du linge fragile.

La blanchisserie ne peut garantir que le linge des résidents ne subisse pas de dommages liés aux produits lessiviels ou à la chaleur. Les vêtements délicats ou en laine sont vivement déconseillés : leur entretien est à la charge du résident.

Afin de pallier les délais d'entretien du linge liés à la collectivité, il est recommandé au résident de disposer de linge personnel en quantité suffisante

A cette fin le dossier d'admission comprend la liste du trousseau minimum nécessaire : le linge doit être étiqueté au col avec des étiquettes tissées, cousues, préalablement à l'entrée.

3 – Votre bien être

- *Les services*

Le courrier

L'établissement assure l'acheminement du courrier du lundi au vendredi. Vos envois peuvent être déposés au secrétariat entre 9h30 et 10h30, après affranchissement par vos soins.

Le salon de coiffure

Deux coiffeuses professionnelles sont présentes deux fois par semaine, les mardis et jeudi de 14h à 17h.

Les demandes de rendez-vous et le règlement des prestations s'effectuent auprès de la secrétaire.

- Les biens et valeurs personnels

Les objets de valeur sont sous la seule responsabilité des résidents. L'établissement dégage toute responsabilité en cas de vol de bijoux, d'argent, ou d'objet de valeur.

Cependant, si le résident doit être hospitalisé, ses bijoux peuvent être mis dans le coffre fort de l'EHPAD, après inventaire.

- Les petites réparations

Elles sont assurées par l'agent d'entretien de l'établissement, et sont comprises dans les frais de séjour.

- *La restauration*

Pour le bien être des résidents, les repas sont servis en salle à manger ou dans la chambre aux horaires suivants :

- Petit déjeuner : de 8h à 9h30 environ
- Déjeuner : 12h à 13h environ
- Goûter : 16h
- Dîner : de 19h à 20h environ. (les personnes souffrantes sont servies en chambre vers 18h30)
- Une collation peut être proposée aux personnes qui le souhaitent à 21h.

Les repas de l'EHPAD sont confectionnés et acheminés par le service restauration du centre hospitalier.

Les menus sont affichés chaque semaine dans les unités.

Une commission de menus se réunit quatre fois par an ; des représentants des résidents y assistent, ainsi que les agents référents.

Sur demande, votre famille ou vos proches peuvent se joindre à vous le temps d'un repas. Dans ce cas, sur demande formulée au moins 24 heures à l'avance, une table vous est réservée dans la salle à manger ou dans le grand salon.

Le repas sera facturé par l'EHPAD.

- *L'animation*

L'EHPAD est avant tout un lieu de vie ; le rôle de l'animation est de mettre en œuvre et de développer le « projet de vie sociale » de chaque résident.

Dans ce but les animatrices proposent, avec le concours des bénévoles de l'EHPAD, un choix d'animation auquel vous pouvez participer.

Un planning des animations est réalisé mensuellement par l'équipe de l'EHPAD. Il est affiché dans chaque unité et adressé aux familles chaque début de mois.

Les rencontres intergénérationnelles, l'ouverture sur l'extérieur, la musique et les chansons sont favorisées. Un après midi par semaine est consacré à la lecture. Des animations sont réalisées ponctuellement dans les unités, ayant pour thème la cuisine ou la peinture, la décoration, les travaux manuels.

Les anniversaires font l'objet de rencontres festives. Des musiciens professionnels sont sollicités pour animer une grande fête dans le salon central.

Les agents de l'EHPAD offrent chaque année un spectacle de qualité aux résidents pour Noël. Ponctuellement, des artistes sont contactés pour animer des après midi.

L'association « Bien vieillir en Brie » participe au bien être des résidents en réalisant diverses animations au cours de l'année : marché de Noël, brocante, fête de la musique.

Les fonds récoltés permettent le financement de certains spectacles, de décorations, de séances de zoothérapie, de jardinières et plantes, de tables, nappes, et parasols....

Nous hébergeons également quatre chattes qui procurent aux résidents câlins et tendresse. Ce sont les agents de l'EHPAD, soutenus par l'association et les familles qui les entretiennent.

- *Les cultes :*

L'EHPAD ROSA GALLICA est un établissement laïque.

Cependant, un service religieux catholique est assuré chaque vendredi après midi à 16h.

Des bénévoles catholiques peuvent visiter toute personne qui en fait la demande.

Ces derniers peuvent aussi contacter les représentants d'autres congrégations.

- *Les bénévoles.*

De nombreux bénévoles offrent leur temps aux personnes âgées. Rattachés à l'Association Nationale « Visite des Malades en Établissements Hospitaliers » (VMEH) ou à l'Aumônerie, ils assurent une présence physique auprès des personnes seules, des après midi lecture ou jeux de société. Ils participent à la permanence de l'épicerie et à l'accompagnement des résidents vers le grand salon avant les spectacles.

- *Les visites*

Votre famille et vos amis sont les bienvenus. Les portes de l'EHPAD sont ouvertes de 6H45 à 22H10. Cependant, l'organisation matinale comportant la visite médicale, les soins d'hygiène et de confort (toilette, rééducation), il est préférable que vos proches viennent vous rendre visite à partir de 12h30.

Vous pouvez recevoir vos proches dans votre chambre ou dans les espaces communs (grand salon, salle à manger).

- *Les sorties*

Vous êtes CHEZ VOUS. A ce titre, vous pouvez aller et venir à votre gré. Pour autant nous vous demandons de bien vouloir nous prévenir de vos sorties sur le jardin ou la ville.

Pour toute sortie d'une durée supérieure à 48 heures (notamment vacances), une ordonnance sera réalisée par le médecin pour permettre à votre aidant de se procurer les médicaments nécessaires à la pharmacie.

4- Votre santé

- *L'équipe soignante :*

L'équipe pluri disciplinaire est composée des professionnels de santé suivants:

- un médecin coordonnateur
- un médecin attaché
- un cadre supérieur de santé
- un cadre de santé
- une psychologue
- des infirmières le jour et la nuit (pour l'EHPAD, 3 le matin, 2 l'après midi, 1 la nuit)
- des aides-soignantes le jour et la nuit (3 le matin par unité, 2 l'après midi, 1 la nuit)
- un kinésithérapeute
- une ergothérapeute

Partie intégrante de l'équipe d'autres professionnels contribuent étroitement à la prise en charge soignante :

- une aide lingère
- des aides-hôtelières
- deux animatrices
- un agent technique
- une secrétaire
- Une assistante sociale de l'hôpital intervient ponctuellement dans les situations complexes.

- *Le suivi médical :*

Un médecin attaché à l'EHPAD est présent cinq matinées par semaine.

Le résident conserve, lors de son séjour en EHPAD, le libre choix de son médecin traitant, à la condition qu'il ait signé une convention de partenariat avec l'établissement.

Si vous souhaitez conserver votre médecin traitant, il sera nécessaire de vous assurer de son remplacement pendant ses congés.

En cas d'urgence, les soignants de l'EHPAD ont recours aux équipes de SMUR interne et au service des urgences du centre hospitalier Léon Binet auquel l'établissement est relié par une galerie.

Si votre état de santé le nécessite, une prise en charge spécialisée sera réalisée par les médecins présents sur le site du centre hospitalier.

Ces prises en charge sont incluses dans le forfait de l'EHPAD. Pour toute prise en charge par un spécialiste hors secteur, une prise en charge supplémentaire vous sera demandée.

- *Les intervenants extérieurs :*

Vous pouvez avoir recours au podologue, pédicure qui vous suit habituellement. Cette prestation sera alors à votre charge.

5- La demande d'admission

- *La demande :*

La demande d'admission, formulée selon un dossier – type, doit être adressée auprès du secrétariat de l'EHPAD. Elle sera examinée conjointement par le médecin coordonnateur et par le cadre de santé, après avis éventuel du médecin traitant.

- *La commission d'admission*

La commission d'admission, présidée par le Directeur ou son représentant, se réunit une fois par mois, pour statuer sur les demandes d'admission et actualiser la liste d'attente.

Pour être inscrits sur liste d'attente, les dossiers doivent comporter l'ensemble des pièces suivantes :

- Un certificat médical daté de moins de six mois,
- L'accord du médecin coordonnateur,
- Le dossier administratif complet.

Par ailleurs, la visite de pré-admission du demandeur accompagné de sa famille, en présence du médecin coordonnateur, des cadres de l'EHPAD, de la psychologue, doit avoir permis de recueillir le consentement de l'intéressé.

- *Les tarifs:*

Les tarifs journaliers sont fixés annuellement par les autorités de tarification (Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé et Conseil Général de Seine et Marne). Ils comprennent :

- Un tarif hébergement
- Un tarif dépendance
- Un tarif soin

Sous certaines conditions de ressources et de dépendance vous pouvez bénéficier d'aide sociale et de l'allocation personnalisée d'autonomie. L'établissement est habilité à recevoir des personnes bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement pour personnes âgées. (annexe)

- *La prise en charge financière des soins*

L'ensemble des soins de nursing, des soins infirmiers et médicaux délivrés par les médecins de l'EHPAD, ainsi que les médicaments qu'ils prescrivent sont pris en charge par l'établissement.

En revanche, conformément à l'article R. 314-168 du **Code de l'Action Sociale et de la Famille** certaines prestations ne sont pas prises en charge dans le forfait afférent aux soins, dont :

- les hospitalisations de courte durée ou en soins de suite et de réadaptation,
- les séjours et interventions dans la prise en charge de l'insuffisance rénale et respiratoire chronique;
- les interventions in situ des équipes pluridisciplinaires relevant des secteurs de psychiatrie générale;
- les soins conservateurs, chirurgicaux et de prothèses dentaires,
- certains dispositifs médicaux,
- les examens médicaux nécessitant le recours à certains matériels lourds tels l'IRM ou le scanner ;
- les honoraires des médecins spécialistes libéraux ;
- les transports sanitaires.

Ces soins seront à votre charge et vous serez remboursés par les organismes d'assurance maladie dans les conditions habituelles.